

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 3 DECEMBRE 2013**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 décembre 2013 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 29/11/2013.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BURDAIRON, GUISOLAN (adjoints), ALLENBACH, HOMOLA, LABBADI, LANZA, RICO, MACCAFERRI, ZIEGLER.

**Etaient excusés :**  
Mme BUGOT (procuration à Mme Lanza)  
Mme JOUVE (procuration à M. Burdairon)  
Mme ROPRAZ  
M. ROSA  
M. ALLARD (procuration à M. Linglin)

**Etaient absents :**  
Mme VUAILLET-AOUKILI  
M. RENAUD  
M. MOINE

**Assistait à la séance :** Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** M. ALLENBACH

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 05/11/2013**

#### **2) Délibérations :**

- 2.1°) ZAC : Avenant bureau d'études
- 2.2°) SIEA : remplacement éclairage public château des bains
- 2.3°) Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- 2.4°) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2.5°) Centre sportif : Convention intercommunale
- 2.6°) Fixation de la durée des amortissements des subventions d'équipements
- 2.7°) Travaux auberge : avenant
- 2.8°) Statuts de la CCPG

### **3) Divers**

-----

## ***I - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2013 du Conseil Municipal***

Monsieur Guisolan souhaitait préciser, concernant les éléments relatifs aux constructions du prochain PLU de Thoiry que les taux de 60 % de logements collectifs et 40 % de logements individuels concernaient uniquement les nouveaux projets et non pas les anciens. Suite à cette précision, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ***II - Délibération***

### ***1\*) ZAC : Avenant bureau d'études***

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer un avenant avec le bureau d'études Athanor concernant l'accompagnement au choix d'un aménageur (suite à l'appel d'offre) pour un montant de 13 300 € HT. Il est précisé que ce montant est un forfait sur 6 mois. Dans la mesure du raisonnable, ce forfait ne sera pas augmenté même si le délai est un peu plus long.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté ci-avant

### ***2\*) SIEA : remplacement éclairage public château des bains***

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à valider le plan de financement tel que présenté ci-après afin de remplacer les candélabres particulièrement vétustes dans le quartier du château des bains. Ces candélabres seront plus rentables et plus efficaces.

Montant TTC des travaux : 84 000 €  
Participation SIEA : 73 004.88 €  
Participation de la mairie : 10 995.12 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le plan de financement tel que présenté ci-avant

### ***3\*) Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail***

Comme la loi l'impose, il est demandé au conseil de valider le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la commune de Sergy durant l'année 2012.

Présentation succincte du rapport :

En 2012, 18 704 heures de travail ont été effectuées pour 18 agents représentant un peu plus de 10 ETP (Equivalent Temps Plein).

Pour information :

Nombre moyen d'agents ou ETP dans les communes de 1 500 à 1999 habitants : entre 13 et 15

Nombre moyen d'agents ou ETP dans les communes de 2 000 à 2 499 habitants : entre 18 et 22

Ces chiffres sont à nuancer selon les compétences transférées aux Communautés de Communes car certains services génèrent plus ou moins de création d'emplois (la compétence scolaire et périscolaire par exemple : postes d'ATSEM, agents de cantine, agents d'animation en garderie périscolaire le cas échéant...).

A Sergy, en 2012, l'équipe de salariés de la commune était constituée de 15 femmes dont 8 titulaires et de 3 hommes dont 2 titulaires.

En 2012, 3 agents ont été en arrêt maladie ordinaire (sans lien professionnel direct) pour une durée totale de 34 jours soit un taux d'absentéisme de 1.10 % (calcul : total jours non travaillés / total jours travaillés soit 34 / 3090). La moyenne nationale des collectivités publiques se situe entre 3 et 5 % selon les différentes études.

Aucun accident du travail n'est à signaler en 2012 à Sergy.

Le montant des dépenses relatif à la sécurité au travail en 2012 s'élevait à 2 048,70 €. Ce montant varie selon les années et les besoins.

Une forte sensibilisation sur la prévention et la sécurité au travail est réalisée depuis environ 2-3 ans et il faut continuer !

Le conseil municipal constate que le bilan 2012 est particulièrement positif et profite de cette occasion pour remercier les salariés de la commune : les agents ont effectué environ 15% d'heures de plus que la norme et les arrêts maladie ont été particulièrement faibles.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le rapport annuel 2012 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la commune

#### **4\*) Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Suite à l'acquisition du centre sportif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole et de la porter à un million d'euros pour une durée d'un an.

Le taux proposé est de 2.80 % (T4M : 0.10% + marge appliquée : 2.70 %). Les frais de dossier de 2 000.00 € ne sont applicables que dans le cas où la ligne est utilisée.

Exemple : utilisation d'un million durant 30 jours =  $(1 \text{ million} \times 2.80 \% \times 30 \text{ jours}) / 365 = 2 301 \text{ €}$

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de ligne de trésorerie telle que présentée

#### **5\*) Convention intercommunale**

Un projet de convention concernant le partage des dépenses de fonctionnement du centre sportif entre Crozet, Chevy et Sergy est proposé par Monsieur le Maire (présentation du document), dans l'attente de l'acquisition par une structure intercommunale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer ce projet de convention tel que présenté et à le signer s'il convient aux deux autres communes.

#### **6\*) Fixation de la durée des amortissements des subventions d'équipements**

La trésorerie générale a informé les services de la mairie de la nécessité d'amortir la subvention de 21 600 € versée par la commune au SIEA (enfouissement du réseau de télécommunication du chemin de la Combette) en 2011. Aussi, afin de respecter la réglementation en vigueur Monsieur le Maire propose au conseil de fixer la durée d'amortissement à 15 ans comme l'impose la réglementation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le taux d'amortissement des subventions versées à un organisme public à 15 ans.

**7\*) Travaux auberge : avenant**

Monsieur le Maire informe que le traitement de la charpente n'était pas prévu dans le marché de travaux de l'auberge. Il est donc proposé d'autoriser la signature d'un avenant sur cette question pour un montant de 2 340,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-avant

**8\*) Statuts de la CCPG**

Une réforme statutaire de la communauté de communes est engagée depuis février 2011. Le 21 septembre 2013, les membres de la CCPG ont approuvé le projet de statuts (document transmis au conseil par mel le 26 novembre). Ce projet précise entre autres les compétences de la Communauté de Communes et le mode d'intervention de la CCPG dans ces compétences. Il est important de souligner que ce projet de statuts propose, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, l'élaboration, l'approbation et la gestion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec maintien de la délivrance des permis de construire par les communes.

Pour être définitivement approuvés, ces statuts doivent être votés par une majorité qualifiée des 27 communes membres (= majorité des communes représentant au moins les 2/3 de la population OU les 2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population), d'où le vote intervenant ce soir.

Monsieur le Maire interrompt la séance du conseil pour accueillir Monsieur Jean-Paul Roux, Directeur Général des Services de la CCPG et Monsieur Dallery, urbaniste en charge du SCOT à la CCPG, qui sont là pour présenter ce projet de modification des statuts, et le PLUi en particulier :

## La modification des statuts (présentation générale) :

**Coopération transfrontalière** : Pas de changements

**Aménagement de l'espace** : Prise de compétence PLUi et politique foncière

**Politiques contractuelles** : Pas de changements

**Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire** : Modification de la taille des ZAC d'intérêt communautaire pour une superficie égale ou supérieure à 5 Ha.

**Transports** : Pas de prise de compétence mais poursuite des études et ponctuellement, possibilité d'exercer l'exploitation de certaines lignes de transports en accord avec le Conseil général de l'Ain

**Développement Economique** : Prise de compétence pour la mise en œuvre du PSD Ferney-Voltaire (modification faite en novembre 2012)

**Zone d'activités économiques** : Prise de compétence pour les nouvelles zones égales ou supérieures à 5 hectares.

**Actions de développement économique** : Mise à jour élargissement du champ de compétence.

**Soutien aux entreprises** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence.

**Enseignement supérieur et formation professionnelle** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence.

**Recherche** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Emploi** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Développement Touristique** : Extension de compétence avec création d'une 4<sup>ème</sup> zone économique communautaire à **vocation touristique sur la Valserine.**

**Développement Agricole** : Extension de compétence en matière d'intervention dans le **domaine de l'agriculture pour soutenir l'activité agricole.**

**Protection et mise en valeur de l'environnement** : Extension de compétence pour possibilité d'actions en matière de **déchets inertes** et de mise en œuvre des **contrats corridors** et de la trame verte, jaune et bleue.

**Politique du logement et du cadre de vie** : Pas de changements

**Action sociale d'intérêt communautaire** : Mise à jour et extension de compétences (**micro-crèches**) et pour initier des politiques en faveur des **personnes âgées**

**Domaine de l'eau** : Elargissement du champ d'action de la CCPG en matière de gestion des **milieux aquatiques** et assistance technique aux communes sur les **eaux pluviales**

**Culture et patrimoine** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Sécurité et prévention de la délinquance** : Pas de changements

**Prestations de services réalisées par la CCPG** : Pas de changements

## Précisions sur la mise en place d'un PLU intercommunal :

### ▪ Pourquoi un PLUi ?:

- **Reconnaissance du droit français :** Depuis le Grenelle de l'Environnement (2010), **l'urbanisme intercommunal est la règle** et l'urbanisme communal l'exception
- **Echelle de réflexion adaptée au citoyen :** se loger, se déplacer, consommer, travailler ne se font pas uniquement à une échelle communale mais principalement au niveau de l'échelle intercommunale donc l'urbanisme et l'aménagement du territoire doivent se réfléchir à ce niveau
- **Etat de fait (illusion du pouvoir) :** Le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat, Plan de **Mobilité Durable**, Plan **Paysager**, Contrat **Rivière** et Contrat **Corridor**, sont tous des documents élaborés et décidés à l'échelle de la CCPG en co-production avec les communes qui fixent le cadre des PLU communaux.
- **Etat d'urgence :** si les documents stratégiques sont élaborés à l'échelle de la CCPG, ils sont inadaptés à la **dynamique de développement du territoire** (ex: PLH)
- **La gestion des dossiers litigieux :** Face à l'augmentation de procédures contentieuses en matière d'urbanisme réglementaire, le PLUi permet une réponse plus efficace par la mise en place d'un **service dédié (juridique)** à l'échelle de la CCPG
- **Suivi informatique de l'urbanisme :** La mise en place d'un **SIG** (Système d'information Géographique) permet d'avoir un suivi efficace de l'évolution du territoire
- **Evolution Réglementaire à venir :** Acte 3 de décentralisation, **loi Duflot adopté à l'Assemblée Nationale**, histoire de l'urbanisme depuis les années 2000, toutes les évolutions législatives conduisent à la mise en place d'une **compétence urbanisme à l'échelle intercommunale**

### ▪ Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:

- **Qui décide et signe le permis ? :** LE MAIRE
- **Elaboration du PLUi quelle place pour la commune ?:**
  - Loi : Obligation d'une **co-élaboration** entre CCPG et communes
  - Loi : Définition d'une **methodologie adoptée par délibération** au conseil communautaire
  - Loi : **Obligation d'un débat annuel** au sein du conseil communautaire sur les évolutions à apporter au PLUi
  - Loi : **Possibilité** pour une ou plusieurs communes de demander la mise en place d'un Plan de secteur
  - Ex : Travail sur l'agriculture en cours de réalisation sur le secteur RD1005 où c'est la commune qui décide ce qui doit être inscrit au SCoT
- **Gouvernance et méthode :**
  - **Division en plans de secteur** pour être au plus près du territoire
  - Série de **réunions bilatérales** aux étapes d'élaboration du PLUi
  - Réunion de **travail par thématique**...avec validation par la commune...

### ▪ Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:

- **Droit de veto pour une communes sur le PLUi ?:** **Impossible** car possible situation de blocage. La règle retenue est le vote à la majorité qualifiée des 2/3 (2/3 des communes et 1/2 population ou 1/2 Communes et 2/3 population)
- **Perte de réactivité ?:** Au contraire...
  - **Sans le PLUi**, pour faire évoluer une orientation dans un PLU il faut modifier le SCoT puis le PLH et enfin le PLU peut être modifié.
  - **Avec le PLUi**, Modification du SCoT et du PLUi qui englobe le PLH et le PDU.
  - **Gain de réactivité** notamment pour les communes qui ne disposent pas d'un service urbanisme.

- **Adaptation de la loi afin de donner plus de souplesse pour éviter les situations de blocage juridique des procédures de PLU.**
- **Maintien des PLU communaux (reprise) et des zones AU ? : OUI**
  - Les PLU communaux sont d'ores et déjà **compatibles** avec le SCoT donc reprise possible en l'état à étudier au cas par cas
  - Le maintien des zones AU **ne pose pas problèmes** mais c'est l'ouverture de ces zones AU **dans le temps** qu'il convient de travailler
- **Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:**
  - **Etudes nécessaires pour le PLUi ?:** La logique d'élaboration d'un PLUi peut laisser croire que des études complémentaires seront nécessaires. Pour la CCPG, **ce n'est pas le cas** car soit ces études sont **déjà inscrites** (ex : contrat corridor) ou **déjà faites** (plan paysager, plan de mobilité durable, étude agricole, Plan climat énergie territoriale,...)
  - **PLUi et SCoT quelle incidence ? : Maintien du SCoT** ou réflexion avec EPCI voisin (CC Pays Bellegardien, Oyonnax...)
  - **Evaluation financière des contentieux, voire diminution?**
    - **Pas de diminution des contentieux...**
    - Mais une **mutualisation** des moyens de réponses et...
    - ...une **rationalisation des risques** entre les documents.
- **Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:**
  - **Perte de fiscalité de l'urbanisme: La mise en place du PLUi ne conduit pas à la perte de fiscalité.** Par contre, elle permet l'introduction de la CCPG de façon formelle dans les discussions notamment dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial.
  - **Taxe d'aménagement et PLUi :** Pas de transfert – Statu quo
  - **Droit de préemption urbain et PLUi :** Transfert de droit à la CCPG mais fonctionnement similaire avec l'Établissement Public Foncier.
  - **Dernière question non comprise dans les statuts :**  
**Instruction des autorisations d'urbanisme :** La compétence PLUi est **différente** de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Par contre, la prise de compétence PLUi pose **une nouvelle question sur le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme** et la mise en place d'un service dédié à l'échelle de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Roux et Monsieur Dallery pour leur présentation. Ils quittent la salle du conseil.

Reprise de la séance du conseil municipal par Monsieur le Maire.

Après examen et validation article par article de la réforme statutaire, Monsieur le Maire soumet la réforme statutaire à un vote global au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de statuts de la CCPG telle que proposé

### **III - DIVERS**

Monsieur le Maire informe qu'un conseil d'école extraordinaire s'est déroulé quelques heures avant ce conseil afin de se prononcer sur l'organisation de la réforme des rythmes scolaires qui prendra effet en septembre prochain. La réforme vise à réduire de 45' le temps quotidien d'enseignement, avec report de ces 3 heures (4 fois 45') le mercredi matin. Deux propositions y ont été présentées, l'une de la part des enseignants qui proposaient une fin des cours à 15h30 chaque jour (sauf le mercredi où il n'y aura école que le matin), avec une réduction de 15' de la pause méridienne pour disposer d'une heure entre 15h30 et 16h30 et l'autre de la part de la mairie qui proposait d'alterner une fin des cours à 15h30 les lundis et vendredis et à 16h les mardis et jeudis. A une courte majorité, la proposition de la mairie a été choisie avec le soutien des parents d'élèves, ce qui a été particulièrement apprécié.

Monsieur Allenbach rappelle que le Téléthon s'est bien déroulé le week-end dernier et tient à remercier chaleureusement le comité du Téléthon, M. Delachenal, Mme Rico, Mme Girod, ainsi que tous les bénévoles, pour leur investissement dans cet évènement intercommunal (Chevry, Crozet, Sergy, Thoiry) qui a rencontré un grand succès. La somme récoltée sera annoncée officiellement prochainement.

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activité de la CCPG a été reçu en mairie sous forme de CD Rom. Il est à la disposition des élus et du public pour une consultation en mairie.

Enfin, les associations qui ont bénéficié d'une subvention de la mairie en 2013 font part de leur remerciement au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 14 janvier 2013 à 20h30
---



**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 3 DECEMBRE 2013**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 décembre 2013 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 29/11/2013.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BURDAIRON, GUISOLAN (adjoints), ALLENBACH, HOMOLA, LABBADI, LANZA, RICO, MACCAFERRI, ZIEGLER.

**Etaient excusés :**  
Mme BUGOT (procuration à Mme Lanza)  
Mme JOUVE (procuration à M. Burdairon)  
Mme ROPRAZ  
M. ROSA  
M. ALLARD (procuration à M. Linglin)

**Etaient absents :**  
Mme VUAILLET-AOUKILI  
M. RENAUD  
M. MOINE

**Assistait à la séance :** Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** M. ALLENBACH

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 05/11/2013**

#### **2) Délibérations :**

- 2.1°) ZAC : Avenant bureau d'études
- 2.2°) SIEA : remplacement éclairage public château des bains
- 2.3°) Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- 2.4°) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2.5°) Centre sportif : Convention intercommunale
- 2.6°) Fixation de la durée des amortissements des subventions d'équipements
- 2.7°) Travaux auberge : avenant
- 2.8°) Statuts de la CCPG

### **3) Divers**

-----

## ***I - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2013 du Conseil Municipal***

Monsieur Guisolan souhaitait préciser, concernant les éléments relatifs aux constructions du prochain PLU de Thoiry que les taux de 60 % de logements collectifs et 40 % de logements individuels concernaient uniquement les nouveaux projets et non pas les anciens. Suite à cette précision, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ***II - Délibération***

### ***1\*) ZAC : Avenant bureau d'études***

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer un avenant avec le bureau d'études Athanor concernant l'accompagnement au choix d'un aménageur (suite à l'appel d'offre) pour un montant de 13 300 € HT. Il est précisé que ce montant est un forfait sur 6 mois. Dans la mesure du raisonnable, ce forfait ne sera pas augmenté même si le délai est un peu plus long.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté ci-avant

### ***2\*) SIEA : remplacement éclairage public château des bains***

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à valider le plan de financement tel que présenté ci-après afin de remplacer les candélabres particulièrement vétustes dans le quartier du château des bains. Ces candélabres seront plus rentables et plus efficaces.

Montant TTC des travaux : 84 000 €  
Participation SIEA : 73 004.88 €  
Participation de la mairie : 10 995.12 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le plan de financement tel que présenté ci-avant

### ***3\*) Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail***

Comme la loi l'impose, il est demandé au conseil de valider le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la commune de Sergy durant l'année 2012.

Présentation succincte du rapport :

En 2012, 18 704 heures de travail ont été effectuées pour 18 agents représentant un peu plus de 10 ETP (Equivalent Temps Plein).

Pour information :

Nombre moyen d'agents ou ETP dans les communes de 1 500 à 1999 habitants : entre 13 et 15

Nombre moyen d'agents ou ETP dans les communes de 2 000 à 2 499 habitants : entre 18 et 22

Ces chiffres sont à nuancer selon les compétences transférées aux Communautés de Communes car certains services génèrent plus ou moins de création d'emplois (la compétence scolaire et périscolaire par exemple : postes d'ATSEM, agents de cantine, agents d'animation en garderie périscolaire le cas échéant...).

A Sergy, en 2012, l'équipe de salariés de la commune était constituée de 15 femmes dont 8 titulaires et de 3 hommes dont 2 titulaires.

En 2012, 3 agents ont été en arrêt maladie ordinaire (sans lien professionnel direct) pour une durée totale de 34 jours soit un taux d'absentéisme de 1.10 % (calcul : total jours non travaillés / total jours travaillés soit 34 / 3090). La moyenne nationale des collectivités publiques se situe entre 3 et 5 % selon les différentes études.

Aucun accident du travail n'est à signaler en 2012 à Sergy.

Le montant des dépenses relatif à la sécurité au travail en 2012 s'élevait à 2 048,70 €. Ce montant varie selon les années et les besoins.

Une forte sensibilisation sur la prévention et la sécurité au travail est réalisée depuis environ 2-3 ans et il faut continuer !

Le conseil municipal constate que le bilan 2012 est particulièrement positif et profite de cette occasion pour remercier les salariés de la commune : les agents ont effectué environ 15% d'heures de plus que la norme et les arrêts maladie ont été particulièrement faibles.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le rapport annuel 2012 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la commune

#### **4\*) Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Suite à l'acquisition du centre sportif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole et de la porter à un million d'euros pour une durée d'un an.

Le taux proposé est de 2.80 % (T4M : 0.10% + marge appliquée : 2.70 %). Les frais de dossier de 2 000.00 € ne sont applicables que dans le cas où la ligne est utilisée.

Exemple : utilisation d'un million durant 30 jours =  $(1 \text{ million} \times 2.80 \% \times 30 \text{ jours}) / 365 = 2\,301 \text{ €}$

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de ligne de trésorerie telle que présentée

#### **5\*) Convention intercommunale**

Un projet de convention concernant le partage des dépenses de fonctionnement du centre sportif entre Crozet, Chevry et Sergy est proposé par Monsieur le Maire (présentation du document), dans l'attente de l'acquisition par une structure intercommunale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer ce projet de convention tel que présenté et à le signer s'il convient aux deux autres communes.

#### **6\*) Fixation de la durée des amortissements des subventions d'équipements**

La trésorerie générale a informé les services de la mairie de la nécessité d'amortir la subvention de 21 600 € versée par la commune au SIEA (enfouissement du réseau de télécommunication du chemin de la Combette) en 2011. Aussi, afin de respecter la réglementation en vigueur Monsieur le Maire propose au conseil de fixer la durée d'amortissement à 15 ans comme l'impose la réglementation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le taux d'amortissement des subventions versées à un organisme public à 15 ans.

**7\*) Travaux auberge : avenant**

Monsieur le Maire informe que le traitement de la charpente n'était pas prévu dans le marché de travaux de l'auberge. Il est donc proposé d'autoriser la signature d'un avenant sur cette question pour un montant de 2 340,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-avant

**8\*) Statuts de la CCPG**

Une réforme statutaire de la communauté de communes est engagée depuis février 2011. Le 21 septembre 2013, les membres de la CCPG ont approuvé le projet de statuts (document transmis au conseil par mel le 26 novembre). Ce projet précise entre autres les compétences de la Communauté de Communes et le mode d'intervention de la CCPG dans ces compétences. Il est important de souligner que ce projet de statuts propose, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, l'élaboration, l'approbation et la gestion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec maintien de la délivrance des permis de construire par les communes.

Pour être définitivement approuvés, ces statuts doivent être votés par une majorité qualifiée des 27 communes membres (= majorité des communes représentant au moins les 2/3 de la population OU les 2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population), d'où le vote intervenant ce soir.

Monsieur le Maire interrompt la séance du conseil pour accueillir Monsieur Jean-Paul Roux, Directeur Général des Services de la CCPG et Monsieur Dallery, urbaniste en charge du SCOT à la CCPG, qui sont là pour présenter ce projet de modification des statuts, et le PLUi en particulier :

## La modification des statuts (présentation générale) :

**Coopération transfrontalière** : Pas de changements

**Aménagement de l'espace** : Prise de compétence PLUi et politique foncière

**Politiques contractuelles** : Pas de changements

**Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire** : Modification de la taille des ZAC d'intérêt communautaire pour une superficie égale ou supérieur à 5 Ha.

**Transports** : Pas de prise de compétence mais poursuite des études et ponctuellement, possibilité d'exercer l'exploitation de certaines lignes de transports en accord avec le Conseil général de l'Ain

**Développement Economique** : Prise de compétence pour la mise en œuvre du PSD Ferney-Voltaire (modification faite en novembre 2012)

**Zone d'activités économiques** : Prise de compétence pour les nouvelles zones égales ou supérieures à 5 hectares.

**Actions de développement économique** : Mise à jour élargissement du champ de compétence.

**Soutien aux entreprises** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence.

**Enseignement supérieur et formation professionnelle** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence.

**Recherche** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Emploi** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Développement Touristique** : Extension de compétence avec création d'une 4<sup>ème</sup> zone économique communautaire à **vocation touristique sur la Valserine.**

**Développement Agricole** : Extension de compétence en matière d'intervention dans le **domaine de l'agriculture pour soutenir l'activité agricole.**

**Protection et mise en valeur de l'environnement** : Extension de compétence pour possibilité d'actions en matière de **déchets inertes** et de mise en œuvre des **contrats corridors** et de la trame verte, jaune et bleue.

**Politique du logement et du cadre de vie** : Pas de changements

**Action sociale d'intérêt communautaire** : Mise à jour et extension de compétences (**micro-crèches**) et pour initier des politiques en faveur des **personnes âgées**

**Domaine de l'eau** : Elargissement du champ d'action de la CCPG en matière de gestion des **milieux aquatiques** et assistance technique aux communes sur les **eaux pluviales**

**Culture et patrimoine** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Sécurité et prévention de la délinquance** : Pas de changements

**Prestations de services réalisées par la CCPG** : Pas de changements

## Précisions sur la mise en place d'un PLU intercommunal :

### ▪ Pourquoi un PLUi ?:

- **Reconnaissance du droit français :** Depuis le Grenelle de l'Environnement (2010), **l'urbanisme intercommunal est la règle** et l'urbanisme communal l'exception
- **Echelle de réflexion adaptée au citoyen :** se loger, se déplacer, consommer, travailler ne se font pas uniquement à une échelle communale mais principalement au niveau de l'échelle intercommunale donc l'urbanisme et l'aménagement du territoire doivent se réfléchir à ce niveau
- **Etat de fait (illusion du pouvoir) :** Le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat, Plan de **Mobilité Durable**, Plan **Paysager**, Contrat **Rivière** et Contrat **Corridor**, sont tous des documents élaborés et décidés à l'échelle de la CCPG en co-production avec les communes qui fixent le cadre des PLU communaux.
- **Etat d'urgence :** si les documents stratégiques sont élaborés à l'échelle de la CCPG, ils sont inadaptés à la **dynamique de développement du territoire** (ex: PLH)
- **La gestion des dossiers litigieux :** Face à l'augmentation de procédures contentieuses en matière d'urbanisme réglementaire, le PLUi permet une réponse plus efficace par la mise en place d'un **service dédié (juridique)** à l'échelle de la CCPG
- **Suivi informatique de l'urbanisme :** La mise en place d'un **SIG** (Système d'information Géographique) permet d'avoir un suivi efficace de l'évolution du territoire
- **Evolution Réglementaire à venir :** Acte 3 de décentralisation, **loi Duflot adopté à l'Assemblée Nationale**, histoire de l'urbanisme depuis les années 2000, toutes les évolutions législatives conduisent à la mise en place d'une **compétence urbanisme à l'échelle intercommunale**

### ▪ Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:

- **Qui décide et signe le permis ? :** LE MAIRE
- **Elaboration du PLUi quelle place pour la commune ?:**
  - Loi : Obligation d'une **co-élaboration** entre CCPG et communes
  - Loi : Définition d'une **methodologie adoptée par délibération** au conseil communautaire
  - Loi : **Obligation d'un débat annuel** au sein du conseil communautaire sur les évolutions à apporter au PLUi
  - Loi : **Possibilité** pour une ou plusieurs communes de demander la mise en place d'un Plan de secteur
  - Ex : Travail sur l'agriculture en cours de réalisation sur le secteur RD1005 où c'est la commune qui décide ce qui doit être inscrit au SCoT
- **Gouvernance et méthode :**
  - **Division en plans de secteur** pour être au plus près du territoire
  - Série de **réunions bilatérales** aux étapes d'élaboration du PLUi
  - Réunion de **travail par thématique**...avec validation par la commune...

### ▪ Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:

- **Droit de veto pour une communes sur le PLUi ?:** **Impossible** car possible situation de blocage. La règle retenue est le vote à la majorité qualifiée des 2/3 (2/3 des communes et 1/2 population ou 1/2 Communes et 2/3 population)
- **Perte de réactivité ?:** Au contraire...
  - **Sans le PLUi**, pour faire évoluer une orientation dans un PLU il faut modifier le SCoT puis le PLH et enfin le PLU peut être modifié.
  - **Avec le PLUi**, Modification du SCoT et du PLUi qui englobe le PLH et le PDU.
  - **Gain de réactivité** notamment pour les communes qui ne disposent pas d'un service urbanisme.

- **Adaptation de la loi afin de donner plus de souplesse pour éviter les situations de blocage juridique des procédures de PLU.**
- **Maintien des PLU communaux (reprise) et des zones AU ? : OUI**
  - Les PLU communaux sont d'ores et déjà **compatibles** avec le SCoT donc reprise possible en l'état à étudier au cas par cas
  - Le maintien des zones AU **ne pose pas problèmes** mais c'est l'ouverture de ces zones AU **dans le temps** qu'il convient de travailler
- **Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:**
  - **Etudes nécessaires pour le PLUi ?:** La logique d'élaboration d'un PLUi peut laisser croire que des études complémentaires seront nécessaires. Pour la CCPG, **ce n'est pas le cas** car soit ces études sont **déjà inscrites** (ex : contrat corridor) ou **déjà faites** (plan paysager, plan de mobilité durable, étude agricole, Plan climat énergie territoriale,...)
  - **PLUi et SCoT quelle incidence ? : Maintien du SCoT** ou réflexion avec EPCI voisin (CC Pays Bellegardien, Oyonnax...)
  - **Evaluation financière des contentieux, voire diminution?**
    - **Pas de diminution des contentieux...**
    - Mais une **mutualisation** des moyens de réponses et...
    - ...une **rationalisation des risques** entre les documents.
- **Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:**
  - **Perte de fiscalité de l'urbanisme: La mise en place du PLUi ne conduit pas à la perte de fiscalité.** Par contre, elle permet l'introduction de la CCPG de façon formelle dans les discussions notamment dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial.
  - **Taxe d'aménagement et PLUi :** Pas de transfert – Statu quo
  - **Droit de préemption urbain et PLUi :** Transfert de droit à la CCPG mais fonctionnement similaire avec l'Établissement Public Foncier.
  - **Dernière question non comprise dans les statuts :**  
**Instruction des autorisations d'urbanisme :** La compétence PLUi est **différente** de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Par contre, la prise de compétence PLUi pose **une nouvelle question sur le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme** et la mise en place d'un service dédié à l'échelle de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Roux et Monsieur Dallery pour leur présentation. Ils quittent la salle du conseil.

Reprise de la séance du conseil municipal par Monsieur le Maire.

Après examen et validation article par article de la réforme statutaire, Monsieur le Maire soumet la réforme statutaire à un vote global au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de statuts de la CCPG telle que proposé

### **III - DIVERS**

Monsieur le Maire informe qu'un conseil d'école extraordinaire s'est déroulé quelques heures avant ce conseil afin de se prononcer sur l'organisation de la réforme des rythmes scolaires qui prendra effet en septembre prochain. La réforme vise à réduire de 45' le temps quotidien d'enseignement, avec report de ces 3 heures (4 fois 45') le mercredi matin. Deux propositions y ont été présentées, l'une de la part des enseignants qui proposaient une fin des cours à 15h30 chaque jour (sauf le mercredi où il n'y aura école que le matin), avec une réduction de 15' de la pause méridienne pour disposer d'une heure entre 15h30 et 16h30 et l'autre de la part de la mairie qui proposait d'alterner une fin des cours à 15h30 les lundis et vendredis et à 16h les mardis et jeudis. A une courte majorité, la proposition de la mairie a été choisie avec le soutien des parents d'élèves, ce qui a été particulièrement apprécié.

Monsieur Allenbach rappelle que le Téléthon s'est bien déroulé le week-end dernier et tient à remercier chaleureusement le comité du Téléthon, M. Delachenal, Mme Rico, Mme Girod, ainsi que tous les bénévoles, pour leur investissement dans cet évènement intercommunal (Chevry, Crozet, Sergy, Thoiry) qui a rencontré un grand succès. La somme récoltée sera annoncée officiellement prochainement.

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activité de la CCPG a été reçu en mairie sous forme de CD Rom. Il est à la disposition des élus et du public pour une consultation en mairie.

Enfin, les associations qui ont bénéficié d'une subvention de la mairie en 2013 font part de leur remerciement au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 14 janvier 2013 à 20h30
---



**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 3 DECEMBRE 2013**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 décembre 2013 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 29/11/2013.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BURDAIRON, GUISOLAN (adjoints), ALLENBACH, HOMOLA, LABBADI, LANZA, RICO, MACCAFERRI, ZIEGLER.

**Etaient excusés :**  
Mme BUGOT (procuration à Mme Lanza)  
Mme JOUVE (procuration à M. Burdairon)  
Mme ROPRAZ  
M. ROSA  
M. ALLARD (procuration à M. Linglin)

**Etaient absents :**  
Mme VUAILLET-AOUKILI  
M. RENAUD  
M. MOINE

**Assistait à la séance :** Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** M. ALLENBACH

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 05/11/2013**

#### **2) Délibérations :**

- 2.1°) ZAC : Avenant bureau d'études
- 2.2°) SIEA : remplacement éclairage public château des bains
- 2.3°) Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- 2.4°) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2.5°) Centre sportif : Convention intercommunale
- 2.6°) Fixation de la durée des amortissements des subventions d'équipements
- 2.7°) Travaux auberge : avenant
- 2.8°) Statuts de la CCPG

### **3) Divers**

-----

## ***I - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2013 du Conseil Municipal***

Monsieur Guisolan souhaitait préciser, concernant les éléments relatifs aux constructions du prochain PLU de Thoiry que les taux de 60 % de logements collectifs et 40 % de logements individuels concernaient uniquement les nouveaux projets et non pas les anciens. Suite à cette précision, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ***II - Délibération***

### ***1\*) ZAC : Avenant bureau d'études***

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer un avenant avec le bureau d'études Athanor concernant l'accompagnement au choix d'un aménageur (suite à l'appel d'offre) pour un montant de 13 300 € HT. Il est précisé que ce montant est un forfait sur 6 mois. Dans la mesure du raisonnable, ce forfait ne sera pas augmenté même si le délai est un peu plus long.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté ci-avant

### ***2\*) SIEA : remplacement éclairage public château des bains***

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à valider le plan de financement tel que présenté ci-après afin de remplacer les candélabres particulièrement vétustes dans le quartier du château des bains. Ces candélabres seront plus rentables et plus efficaces.

Montant TTC des travaux : 84 000 €

Participation SIEA : 73 004.88 €

Participation de la mairie : 10 995.12 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le plan de financement tel que présenté ci-avant

### ***3\*) Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail***

Comme la loi l'impose, il est demandé au conseil de valider le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la commune de Sergy durant l'année 2012.

Présentation succincte du rapport :

En 2012, 18 704 heures de travail ont été effectuées pour 18 agents représentant un peu plus de 10 ETP (Equivalent Temps Plein).

Pour information :

Nombre moyen d'agents ou ETP dans les communes de 1 500 à 1999 habitants : entre 13 et 15

Nombre moyen d'agents ou ETP dans les communes de 2 000 à 2 499 habitants : entre 18 et 22

Ces chiffres sont à nuancer selon les compétences transférées aux Communautés de Communes car certains services génèrent plus ou moins de création d'emplois (la compétence scolaire et périscolaire par exemple : postes d'ATSEM, agents de cantine, agents d'animation en garderie périscolaire le cas échéant...).

A Sergy, en 2012, l'équipe de salariés de la commune était constituée de 15 femmes dont 8 titulaires et de 3 hommes dont 2 titulaires.

En 2012, 3 agents ont été en arrêt maladie ordinaire (sans lien professionnel direct) pour une durée totale de 34 jours soit un taux d'absentéisme de 1.10 % (calcul : total jours non travaillés / total jours travaillés soit 34 / 3090). La moyenne nationale des collectivités publiques se situe entre 3 et 5 % selon les différentes études.

Aucun accident du travail n'est à signaler en 2012 à Sergy.

Le montant des dépenses relatif à la sécurité au travail en 2012 s'élevait à 2 048,70 €. Ce montant varie selon les années et les besoins.

Une forte sensibilisation sur la prévention et la sécurité au travail est réalisée depuis environ 2-3 ans et il faut continuer !

Le conseil municipal constate que le bilan 2012 est particulièrement positif et profite de cette occasion pour remercier les salariés de la commune : les agents ont effectué environ 15% d'heures de plus que la norme et les arrêts maladie ont été particulièrement faibles.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le rapport annuel 2012 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la commune

#### **4\*) Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Suite à l'acquisition du centre sportif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole et de la porter à un million d'euros pour une durée d'un an.

Le taux proposé est de 2.80 % (T4M : 0.10% + marge appliquée : 2.70 %). Les frais de dossier de 2 000.00 € ne sont applicables que dans le cas où la ligne est utilisée.

Exemple : utilisation d'un million durant 30 jours =  $(1 \text{ million} \times 2.80 \% \times 30 \text{ jours}) / 365 = 2\,301 \text{ €}$

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de ligne de trésorerie telle que présentée

#### **5\*) Convention intercommunale**

Un projet de convention concernant le partage des dépenses de fonctionnement du centre sportif entre Crozet, Chevry et Sergy est proposé par Monsieur le Maire (présentation du document), dans l'attente de l'acquisition par une structure intercommunale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer ce projet de convention tel que présenté et à le signer s'il convient aux deux autres communes.

#### **6\*) Fixation de la durée des amortissements des subventions d'équipements**

La trésorerie générale a informé les services de la mairie de la nécessité d'amortir la subvention de 21 600 € versée par la commune au SIEA (enfouissement du réseau de télécommunication du chemin de la Combette) en 2011. Aussi, afin de respecter la réglementation en vigueur Monsieur le Maire propose au conseil de fixer la durée d'amortissement à 15 ans comme l'impose la réglementation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le taux d'amortissement des subventions versées à un organisme public à 15 ans.

**7\*) Travaux auberge : avenant**

Monsieur le Maire informe que le traitement de la charpente n'était pas prévu dans le marché de travaux de l'auberge. Il est donc proposé d'autoriser la signature d'un avenant sur cette question pour un montant de 2 340,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-avant

**8\*) Statuts de la CCPG**

Une réforme statutaire de la communauté de communes est engagée depuis février 2011. Le 21 septembre 2013, les membres de la CCPG ont approuvé le projet de statuts (document transmis au conseil par mel le 26 novembre). Ce projet précise entre autres les compétences de la Communauté de Communes et le mode d'intervention de la CCPG dans ces compétences. Il est important de souligner que ce projet de statuts propose, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, l'élaboration, l'approbation et la gestion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec maintien de la délivrance des permis de construire par les communes.

Pour être définitivement approuvés, ces statuts doivent être votés par une majorité qualifiée des 27 communes membres (= majorité des communes représentant au moins les 2/3 de la population OU les 2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population), d'où le vote intervenant ce soir.

Monsieur le Maire interrompt la séance du conseil pour accueillir Monsieur Jean-Paul Roux, Directeur Général des Services de la CCPG et Monsieur Dallery, urbaniste en charge du SCOT à la CCPG, qui sont là pour présenter ce projet de modification des statuts, et le PLUi en particulier :

## La modification des statuts (présentation générale) :

**Coopération transfrontalière** : Pas de changements

**Aménagement de l'espace** : Prise de compétence PLUi et politique foncière

**Politiques contractuelles** : Pas de changements

**Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire** : Modification de la taille des ZAC d'intérêt communautaire pour une superficie égale ou supérieure à 5 Ha.

**Transports** : Pas de prise de compétence mais poursuite des études et ponctuellement, possibilité d'exercer l'exploitation de certaines lignes de transports en accord avec le Conseil général de l'Ain

**Développement Economique** : Prise de compétence pour la mise en œuvre du PSD Ferney-Voltaire (modification faite en novembre 2012)

**Zone d'activités économiques** : Prise de compétence pour les nouvelles zones égales ou supérieures à 5 hectares.

**Actions de développement économique** : Mise à jour élargissement du champ de compétence.

**Soutien aux entreprises** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence.

**Enseignement supérieur et formation professionnelle** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence.

**Recherche** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Emploi** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Développement Touristique** : Extension de compétence avec création d'une 4<sup>ème</sup> zone économique communautaire à **vocation touristique sur la Valserine.**

**Développement Agricole** : Extension de compétence en matière d'intervention dans le **domaine de l'agriculture pour soutenir l'activité agricole.**

**Protection et mise en valeur de l'environnement** : Extension de compétence pour possibilité d'actions en matière de **déchets inertes** et de mise en œuvre des **contrats corridors** et de la trame verte, jaune et bleue.

**Politique du logement et du cadre de vie** : Pas de changements

**Action sociale d'intérêt communautaire** : Mise à jour et extension de compétences (**micro-crèches**) et pour initier des politiques en faveur des **personnes âgées**

**Domaine de l'eau** : Elargissement du champ d'action de la CCPG en matière de gestion des **milieux aquatiques** et assistance technique aux communes sur les **eaux pluviales**

**Culture et patrimoine** : Mise à jour et élargissement du champ de compétence

**Sécurité et prévention de la délinquance** : Pas de changements

**Prestations de services réalisées par la CCPG** : Pas de changements

## Précisions sur la mise en place d'un PLU intercommunal :

### ▪ Pourquoi un PLUi ?:

- **Reconnaissance du droit français :** Depuis le Grenelle de l'Environnement (2010), **l'urbanisme intercommunal est la règle** et l'urbanisme communal l'exception
- **Echelle de réflexion adaptée au citoyen :** se loger, se déplacer, consommer, travailler ne se font pas uniquement à une échelle communale mais principalement au niveau de l'échelle intercommunale donc l'urbanisme et l'aménagement du territoire doivent se réfléchir à ce niveau
- **Etat de fait (illusion du pouvoir) :** Le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat, Plan de **Mobilité Durable**, Plan **Paysager**, Contrat **Rivière** et Contrat **Corridor**, sont tous des documents élaborés et décidés à l'échelle de la CCPG en co-production avec les communes qui fixent le cadre des PLU communaux.
- **Etat d'urgence :** si les documents stratégiques sont élaborés à l'échelle de la CCPG, ils sont inadaptés à la **dynamique de développement du territoire** (ex: PLH)
- **La gestion des dossiers litigieux :** Face à l'augmentation de procédures contentieuses en matière d'urbanisme réglementaire, le PLUi permet une réponse plus efficace par la mise en place d'un **service dédié (juridique)** à l'échelle de la CCPG
- **Suivi informatique de l'urbanisme :** La mise en place d'un **SIG** (Système d'information Géographique) permet d'avoir un suivi efficace de l'évolution du territoire
- **Evolution Réglementaire à venir :** Acte 3 de décentralisation, **loi Duflot adopté à l'Assemblée Nationale**, histoire de l'urbanisme depuis les années 2000, toutes les évolutions législatives conduisent à la mise en place d'une **compétence urbanisme à l'échelle intercommunale**

### ▪ Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:

- **Qui décide et signe le permis ? :** LE MAIRE
- **Elaboration du PLUi quelle place pour la commune ?:**
  - Loi : Obligation d'une **co-élaboration** entre CCPG et communes
  - Loi : Définition d'une **methodologie adoptée par délibération** au conseil communautaire
  - Loi : **Obligation d'un débat annuel** au sein du conseil communautaire sur les évolutions à apporter au PLUi
  - Loi : **Possibilité** pour une ou plusieurs communes de demander la mise en place d'un Plan de secteur
  - Ex : Travail sur l'agriculture en cours de réalisation sur le secteur RD1005 où c'est la commune qui décide ce qui doit être inscrit au SCoT
- **Gouvernance et méthode :**
  - **Division en plans de secteur** pour être au plus près du territoire
  - Série de **réunions bilatérales** aux étapes d'élaboration du PLUi
  - Réunion de **travail par thématique**...avec validation par la commune...

### ▪ Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:

- **Droit de veto pour une communes sur le PLUi ?:** **Impossible** car possible situation de blocage. La règle retenue est le vote à la majorité qualifiée des 2/3 (2/3 des communes et 1/2 population ou 1/2 Communes et 2/3 population)
- **Perte de réactivité ?:** Au contraire...
  - **Sans le PLUi**, pour faire évoluer une orientation dans un PLU il faut modifier le SCoT puis le PLH et enfin le PLU peut être modifié.
  - **Avec le PLUi**, Modification du SCoT et du PLUi qui englobe le PLH et le PDU.
  - **Gain de réactivité** notamment pour les communes qui ne disposent pas d'un service urbanisme.

- **Adaptation de la loi afin de donner plus de souplesse pour éviter les situations de blocage juridique des procédures de PLU.**
- **Maintien des PLU communaux (reprise) et des zones AU ? : OUI**
  - Les PLU communaux sont d'ores et déjà **compatibles** avec le SCoT donc reprise possible en l'état à étudier au cas par cas
  - Le maintien des zones AU **ne pose pas problèmes** mais c'est l'ouverture des ces zones AU **dans le temps** qu'il convient de travailler
- **Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:**
  - **Etudes nécessaires pour le PLUi ?:** La logique d'élaboration d'un PLUi peut laisser croire que des études complémentaires seront nécessaires. Pour la CCPG, **ce n'est pas le cas** car soit ces études sont **déjà inscrites** (ex : contrat corridor) ou **déjà faites** (plan paysager, plan de mobilité durable, étude agricole, Plan climat énergie territoriale,...)
  - **PLUi et SCoT quelle incidence ? : Maintien du SCoT** ou réflexion avec EPCI voisin (CC Pays Bellegardien, Oyonnax...)
  - **Evaluation financière des contentieux, voire diminution?**
    - **Pas de diminution des contentieux...**
    - Mais une **mutualisation** des moyens de réponses et...
    - ...une **rationalisation des risques** entre les documents.
- **Les craintes ou interrogations les plus courantes ?:**
  - **Perte de fiscalité de l'urbanisme: La mise en place du PLUi ne conduit pas à la perte de fiscalité.** Par contre, elle permet l'introduction de la CCPG de façon formelle dans les discussions notamment dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial.
  - **Taxe d'aménagement et PLUi :** Pas de transfert – Statu quo
  - **Droit de préemption urbain et PLUi :** Transfert de droit à la CCPG mais fonctionnement similaire avec l'Établissement Public Foncier.
  - **Dernière question non comprise dans les statuts :**  
**Instruction des autorisations d'urbanisme :** La compétence PLUi est **différente** de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Par contre, la prise de compétence PLUi pose **une nouvelle question sur le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme** et la mise en place d'un service dédié à l'échelle de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Roux et Monsieur Dallery pour leur présentation. Ils quittent la salle du conseil.

Reprise de la séance du conseil municipal par Monsieur le Maire.

Après examen et validation article par article de la réforme statutaire, Monsieur le Maire soumet la réforme statutaire à un vote global au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de statuts de la CCPG telle que proposé

### **III - DIVERS**

Monsieur le Maire informe qu'un conseil d'école extraordinaire s'est déroulé quelques heures avant ce conseil afin de se prononcer sur l'organisation de la réforme des rythmes scolaires qui prendra effet en septembre prochain. La réforme vise à réduire de 45' le temps quotidien d'enseignement, avec report de ces 3 heures (4 fois 45') le mercredi matin. Deux propositions y ont été présentées, l'une de la part des enseignants qui proposaient une fin des cours à 15h30 chaque jour (sauf le mercredi où il n'y aura école que le matin), avec une réduction de 15' de la pause méridienne pour disposer d'une heure entre 15h30 et 16h30 et l'autre de la part de la mairie qui proposait d'alterner une fin des cours à 15h30 les lundis et vendredis et à 16h les mardis et jeudis. A une courte majorité, la proposition de la mairie a été choisie avec le soutien des parents d'élèves, ce qui a été particulièrement apprécié.

Monsieur Allenbach rappelle que le Téléthon s'est bien déroulé le week-end dernier et tient à remercier chaleureusement le comité du Téléthon, M. Delachenal, Mme Rico, Mme Girod, ainsi que tous les bénévoles, pour leur investissement dans cet évènement intercommunal (Chevry, Crozet, Sergy, Thoiry) qui a rencontré un grand succès. La somme récoltée sera annoncée officiellement prochainement.

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activité de la CCPG a été reçu en mairie sous forme de CD Rom. Il est à la disposition des élus et du public pour une consultation en mairie.

Enfin, les associations qui ont bénéficié d'une subvention de la mairie en 2013 font part de leur remerciement au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 14 janvier 2013 à 20h30
---